

Tarifs de rémunération des arbitres qui ne sont pas inscrits sur la liste prévue à l'article 77 du Code du travail

En vigueur du
1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020
Mise à jour le 25 octobre 2019

**Travail, Emploi
et Solidarité sociale**

Québec 

Table des matières

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique.....	1
Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres.....	19

Liste des arbitres non inscrits par ordre alphabétique

1. [BRAULT, Serge](#)
2. [CHARBONNEAU, Daniel](#)
3. [CLÉMENT, Jean-Guy](#)
4. [CORBEIL, Jean Alain](#)
5. [CORRIVEAU, Alain](#)
6. [CÔTÉ, André C.](#)
7. [CÔTÉ, Martin](#)
8. [DOUCET, Gilles](#)
9. [FLAGEOLE, PIERRE](#)
10. [FORTIER, François G.](#)
11. [GAGNON, Huguette](#)
12. [HARDY, Robert](#)
13. [LANGLOIS, André](#)
14. [LAVERDIÈRE, Serge](#)
15. [POULIN, Karine](#)
16. [ST-LAURENT, Pierre](#)
17. [VILLAGGI, Jean-Pierre](#)
18. [Service d'arbitrage accéléré inc.](#)
19. [La Société des arbitres de grief de Totem Inc.](#)

Serge Brault

100, rue de Gaspé, bureau 503
Verdun (Québec) H3E 1E5

Bureau : 514 739-0616
Télécopieur : 514 739-9222

sbrault@adjudex.com
www.adjudex.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 390 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 580 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 195 \$/heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,76 \$/km

Daniel Charbonneau

10375, avenue d'Auteuil
Montréal (Québec) H3L 2K3

Bureau : 514 388-3154
Cellulaire : 514 726-1638

dan.charb@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Jean-Guy Clément

Case postale 180
Saint-Hippolyte (Québec) J8P 3P4

jean-guyclement@bell.net

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Bureau : 1 800 363-5678
Cellulaire : 450 563-5003
Télécopieur : 450 563-3074

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 375 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 550 \$ dans tous les dossiers plus 50 \$ par journée d'audience supplémentaire à celles prévues
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

Jean Alain Corbeil

691, rue Rielle
Verdun (Québec) H4G 2S9

Bureau : 514 658-9818
Télécopieur : 514 658-9724

j.a.corbeil@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, en sus des heures d'audience prévues.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

Alain Corriveau

11, rue Hemlock
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

Bureau : 450 242-2435
Télécopieur : 450 242-2432

alaincorriveau@bell.net

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 310 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

André C. Côté

2050, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 506
Québec (Québec) G1V 2K8

Bureau : 418 864-7425
Télécopieur : 418 717-4425

accote@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers + 30 \$ par journée additionnelle
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

Martin Côté

Case postale 8475
Chicoutimi (Québec) G7H 5C8

Bureau et résidence : 418 696-0086
Cellulaire : 418 817-5859

martinco@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 10 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 2 heures uniquement si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures si entre 30 et 3 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures si 2 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

Gilles Doucet

1338, Carré du Limousin
Québec (Québec) G1G 4W4

Bureau : 418 627-6520
Télécopieur : 418 627-0873
Cellulaire : 418 473-8478

gillesdoucet1@sympatico.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 km
 - Avion, train, autobus, taxis : frais réels

Pierre Flageole

585, rang de la Montagne
Saint-Paul d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

Bureau : 514 702-4327

pierre.flageole@gmail.com
www.arbitrepierreflageole.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel moins une heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km, premier 100 kilomètres gratuits

François G. Fortier

8500, chemin Royal
Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0

francoisgfortier@videotron.ca

Bureau : 418 828-1507
Résidence : 418 828-2833
Télécopieur : 418 828-1488

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels ou 250 \$ per diem
- Frais de transport : 0,80 \$/km

Huguette Gagnon

3680, rue Saint-Laurent
Lévis (Québec) G6V 3W1

Bureau et résidence : 418 839-2045
Télécopieur : 418 839-2061

gagnonh@videotron.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

Robert Hardy

19, 1^{re} Avenue Est
Portneuf (Québec) G0A 2Y0

Télécopieur : 418 286-3917
Cellulaire : 418 580-5244

roberthardyportneuf@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 5 heures au taux horaire déclaré incluant les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas : 17 \$ pour le déjeuner, 27 \$ pour le dîner, 40 \$ pour le souper
- Frais d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

André Langlois

2500, Chemin du Petit Village
Québec (Québec) G1C 1V6

andrelangloisavocat@gmail.com

Bureau : 418 627-2442 poste 110

Télécopieur : 418 627-6656

Cellulaire : 418 998-6750

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 195 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 150 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Serge Laverdière

999, rue Ouimet
Saint-Adèle (Québec) J8B 2R3

Cellulaire : 514 593-6967

s.laverdiere50@gmail.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 240 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Karine Poulin

Poulin avocats inc.
7575, route Transcanadienne, bureau 406
Montréal (Québec) H4T 1V6

Bureau : 514 745-2882
Télécopieur : 514 695-4449
Cellulaire : 514 464-1663

kpoulin@poulinavocats.com
www.poulinavocats.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré si entre 30 et 15 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré si moins de 15 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 85 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 15 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

Pierre St-Laurent

291, rue Sainte-Ursule
Rimouski (Québec) G5L 3B5

pierre009@globetrotter.net

Bureau et résidence : 418 722-9645
Télécopieur : 418 722-0203
Cellulaire : 418 750-4111

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 175 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 140 \$ si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 420 \$ si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Jean-Pierre Villaggi

1180, boulevard Curé-Poirier Est, bureau 302
Longueuil (Québec) J4J 0A4

Bureau : 450 674-7796
Télécopieur : 450 297-3723

villaggi.jean-pierre@uqam.ca

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure, si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

Tarifs de rémunération des groupements d'arbitres

Sous réserve des conditions fixées à l'article 16 du [Règlement sur la rémunération des arbitres](#), un arbitre membre d'un groupement d'arbitres peut, lorsqu'il agit dans le cadre d'un dossier qui lui est soumis par ce groupement, réclamer une rémunération forfaitaire prévue au tarif du groupement. Le groupement d'arbitres doit alors produire une déclaration de tarif de rémunération.

Les tarifs de rémunération des groupements d'arbitres répondants aux conditions prévues au règlement apparaissent dans la présente section.

[Retour à la table des matières](#)

Service d'arbitrage accéléré inc.

1217, avenue Bernard Ouest, bureau 221
Outremont (Québec) H2V 1V7

secretariat@arbitragesaa.com

Téléphone : 450 443-6609
Sans frais : 1 877 443-6609
Télécopieur : 855 799-3227

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau et frais réels si déplacement par un autre moyen de transport

La Société des arbitres de grief Totem Inc.

25, rue des Talents
Blainville (Québec) J7C 5C2

Bureau : 450 433-2419
Télécopieur : 450 433-4085

info@lesarbitresdetotem.com

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique](#)

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 5 heures au taux horaire déclaré de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné, en sus des heures d'audience prévues
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement en voiture à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau de l'arbitre assigné

